

# DEVENEZ MÉCÈNE !

## ASSOCIATION EMERGA



# QUI SOMMES-NOUS ?

**EmerGa** est une association à but non lucratif basée à Toulouse, fondée en 2020.

Notre association œuvre pour l'**innovation** dans les domaines de la **médecine d'urgence** et de la **sécurité civile**.

EmerGa a deux missions :

- 🔦 Conduire des **projets technologiques innovants** liés à la médecine d'urgence, au secours à personne ou à la sécurité civile ;
- 🔦 **Sensibiliser** le grand public aux **gestes qui sauvent**.

Notre action vise à concourir directement à l'**action de secours** des citoyens sauveteurs et des services de secours par la **modernisation** de la **chaîne de l'urgence** et par la **démocratisation** des **gestes qui sauvent**.

## L'ASSOCIATION EMERGA



*EmerGa est **reconnue d'intérêt général**. Nos soixante bénévoles agissent dans **l'intérêt de tous** !*

# COMMENT NOUS AGISSONS

Notre association développe plusieurs projets innovants, dont une application mobile grand public et gratuite qui permet de **sauver des vies**.

Notre application répond à un **réel besoin** et :

- 🚨 Aide les citoyens à **porter secours** efficacement, en présentant les gestes de secours adaptés à l'incident rencontré
- 🚨 Facilite la **communication** avec les secours, et permet des appels vidéo, l'envoi de photos ou de géolocalisation

Cet applicatif permet en outre un partage d'informations plus direct entre les différents services impliqués dans la chaîne de l'urgence.



[En savoir plus](#)

# NOS AUTRES PROJETS

Au-delà de son application, l'association EmerGa agit grâce à de nombreux projets dédiés à la sensibilisation aux gestes qui sauvent et l'accompagnement face aux crises.

SINAPSE™

SINAPS 

 EmerGa

Un outil de travail pour les services de secours, leur permettant de simplifier les interactions avec les témoins d'incidents urgents.

[En savoir plus](#)

AXONE™



Un outil innovant pour rapprocher les **établissements recevant du public** et les secours publics en cas de crise.

# NOS AUTRES PROJETS

Au-delà de son application, l'association EmerGa agit grâce à de nombreux projets dédiés à la sensibilisation aux gestes qui sauvent et l'accompagnement face aux crises.

## L'APP E-MERGENCY



Une app pour connaître les numéros d'urgence et apprendre à joindre les secours.

[En savoir plus](#)

## KITS DE PRÉVENTION



Des kits numériques gratuits de sensibilisation aux gestes de premiers secours, à destination des entreprises.

## ATELIERS D'INITIATION



Des ateliers d'initiation aux gestes qui sauvent pour les entreprises de la région toulousaine et leurs collaborateurs.

# NOTRE FINANCEMENT

En tant qu'**association** sans but lucratif, EmerGa finance ses projets grâce à la **générosité du public**, aux **subventions publiques** et aux **dotations privées**.

L'ensemble de ses dépenses permettent la réalisation de son activité d'intérêt général : hébergement sécurisé des solutions, achat de matériel de sensibilisation et de communication, participation à des événements de promotion, RSO...

EmerGa cherche à développer le recours au **mécénat financier pluriannuel** venant d'entreprises privées engagées dans l'intérêt général.

**En tant qu'entreprise, choisissez d'accompagner EmerGa à travers le mécénat !**

Découvrez, dans cette plaquette, les objectifs de l'association et l'usage que l'association fait des dons qu'elle perçoit.



# NOS OBJECTIFS POUR 2024

Plusieurs grandes échéances attendent l'association en 2024 :

- 🚨 L'entrée en **phase test** de son application, impliquant l'hébergement sécurisé de la solution ;
- 🚨 La participation à des événements de promotion de nos projets, afin de promouvoir notre action et rechercher des partenaires (congrès *Urgences*, salon *Préventica*...)
- 🚨 La construction d'une **preuve de concept** pour la solution Axone™ ;
- 🚨 Le lancement de **kits numériques gratuits** de prévention sur les gestes qui sauvent à destination des entreprises ;
- 🚨 Le **déploiement** opérationnel de l'app EmerGa dans un à deux départements pilotes ;
- 🚨 La réalisation **d'initiations** aux gestes qui sauvent (objectif de sensibilisation de 200 personnes) ;
- 🚨 La poursuite de l'engagement de l'association dans une démarche **d'amélioration continue** et de **RSO**.

# QUELLES SONT NOS RECETTES ?

Les sources de financement de l'association sont variées.

Voici un graphique des estimations de recettes pour 2024.

## Vente de produits dérivés (3 %)

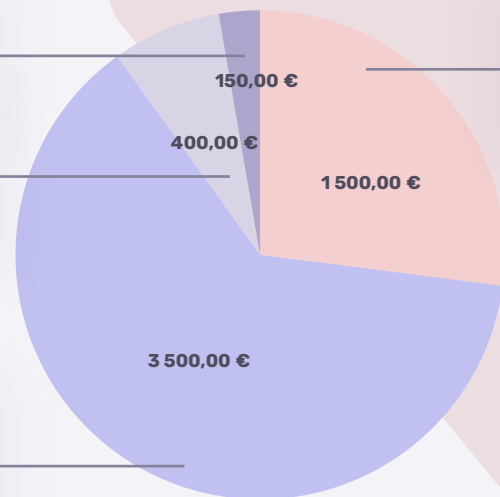
*Vente de produits dérivés de l'association*

## Initiation aux premiers secours (7 %)

*Revenus issus des ateliers d'initiation aux premiers secours facturés par l'association*

## Mécénat financier et appels à projet (63 %)

*Mécénat des entreprises et appels à projet au profit de l'association*



## Dons et cotisations (27 %)

*Dons manuels de particuliers et cotisations des adhérents de l'association*



# OÙ VONT LES DONS ?

Dans l'optique de faire progresser ses projets, EmerGa réalise chaque année plusieurs dépenses. Le graphique ci-dessous présente une estimation de nos dépenses en 2024.

## Achat de matériel et communication (16 %)

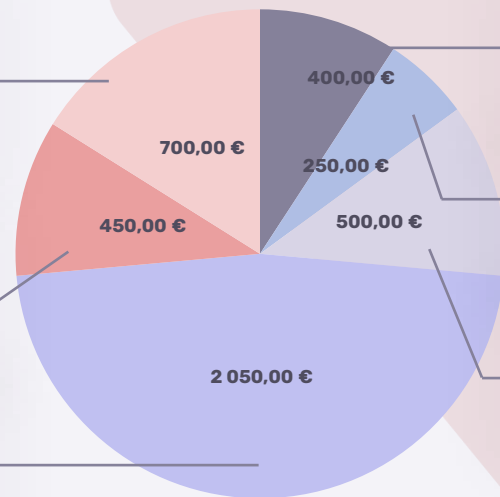
*EmerGa investit dans du matériel de communication (stands, flyers, communication numérique...) et dans l'achat de matériels divers.*

## Frais de déplacements et missions (10 %)

*EmerGa prend en charge certains frais de mission et de déplacement de ses bénévoles.*

## Frais événementiels (47 %)

*EmerGa organise des événements de cohésion ou de promotion de ses projets.*



## Frais divers et de gestion (9 %)

*Dépenses administratives et liées au fonctionnement de l'association (assurances, propriété intellectuelle, RSO...).*

## Initiation aux gestes qui sauvent (6 %)

*Achat ou amortissement de matériel de sensibilisation ou d'organisation d'événements d'initiation.*

## Hébergement sécurisé des solutions (11 %)

*Frais liés à l'hébergement des solutions numériques développées par l'association.*

# EMERGA ET L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

EmerGa est reconnue d'intérêt général, et peut à ce titre permettre la **défiscalisation** des sommes perçues à titre de don pour les donateurs. Les **entreprises** donatrices bénéficient ainsi d'une **réduction d'impôt** égale à **60% du montant du don\***, en nature ou en numéraire.

Dans une optique de création d'un **fort impact sociétal**, EmerGa œuvre au quotidien avec des **entreprises** qui soutiennent l'association par la mise à disposition de salariés (**mécénat de compétences**) ou par la prestation gratuite de services..

Pour exemple, en 2023, **62 salariés** sont intervenus dans l'association pour un équivalent de 11 070 heures d'impact, représentant plus de **403 000 €** de dons en nature.

La reconnaissance d'intérêt général impose à l'association d'avoir un **objet social** ; un fonctionnement **démocratique, transparent** et **désintéressé** ; de profiter à un grand cercle de personnes et de **ne pas avoir d'activités lucratives**. Le caractère d'intérêt général de l'association est certifié par un *rescrit fiscal mécénat*.

*\*art. 238 bis du Code général des impôts*



emerga.fr

